



## Avis d'attribution provisoire consultation n°03 /USTHB/FAC.INFOR/2026

Conformément à la Loi 23-12 du 18 Moharram correspondant au 05 Aout 2023 fixant mes règles générales relatives aux marchés publics.

Et Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel n°15-247 du 02 Dhou El Hijja 1436 correspondant au 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

De La FACULTE INFORMATIQUE, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel consultation n°03/USTHB/FI/2026 du 31/05/2026 relative à transport aérien de billetterie national et international.

Qu'après l'ouverture des plis et l'évaluation des offres techniques et financières effectuée par la Commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, la consultation est attribuée provisoirement au soumissionnaire ci-après :

N°	Intitulé	Soumissionnaire retenu	Montant de l'offre en TTC	Délai de réalisation	Critère de sélection
01	. TOURING VOYAGE ALGERIE	TRANSPORT BILLETTERIE	4.028.745.00		OFFRE MOINS DISANT

Le soumissionnaire souhaitant, éventuellement, prendre connaissance de l'évaluation de son offre technique et financière, est invité à se rapprocher de la Commission d'Évaluation des Offres de la faculté d'informatique au plus tard, trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication du présent avis d'attribution provisoire.

Par ailleurs et conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, il est accordé au soumissionnaire contestataire de ce choix, un délai de Dix (10) jours, à compter de la première publication de cet avis d'attribution et ce afin d'introduire un éventuel recours, auprès de la Commission des recours de la faculté.

